
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Jeudi 12 Juillet 1792.

M É L A N G E S.

LE mémoire de M. Chambonas, sur la situation politique de la France, est une pièce importante, dont nous ne pouvons nous dispenser de donner au moins l'extrait. Le voici.

« Les rois de Prusse et de Hongrie, les électeurs de Trèves et de Mayence sont ouvertement déclarés contre la nation française, et l'on ne peut compter sur la neutralité de l'Empire. — Dans la diète de Ratisbonne, une très-forte majorité est contre nous. On n'a point encore reçu les lettres de créance de M. Caillaud, notre envoyé.

« Malgré la haine de la cour de Russie, pour la révolution française, les émigrés n'ont pu obtenir de Catherine II qu'une frégate nécessaire pour leur départ.

« La mort de Gustave a changé les dispositions de la Suède; le régent n'a point hérité de ses projets guerriers. L'inaction de ses escadres et de ses armées annonce que le cabinet de Stockholm s'est fixé au parti de la neutralité. La marche constante du Danemarck ne permet pas de croire qu'il renonce à son système pacifique pour s'armer contre nous.

« Il n'en est pas de même du roi de Sardaigne, dont les dispositions sont connues, et dont les préparatifs hostiles ne menacent que le peuple français.

« Depuis long-temps nous avons à nous plaindre du roi de Naples, qui, dans ce moment, arme dans ses ports.

« Quant au pape, nous sommes en rupture déclarée avec lui.

« Venise a notifié aux cours de Vienne et de Turin la résolution de conserver la neutralité; cependant, malgré la paix avec la régence de Tunis, sa nombreuse escadre

reste armée, et ne rentre pas dans ses ports.

« L'Espagne n'a point accédé au concert des puissances; les persécutions de son gouvernement contre les Français se sont ralenties sous le ministère du comte d'Aranda. Mais il ne faut pas en attendre les secours stipulés dans le pacte de famille, et c'est beaucoup d'avoir renoué le fil de nos relations politiques avec le cabinet de Madrid.

« On peut compter sur la neutralité des cantons Suisses, notamment ceux de Bâle, Zurich, Lucerne.

« L'Angleterre a promis d'observer les lois de la neutralité; mais son gouvernement met une extrême réserve dans ses communications avec nous.

« La Hollande, presque asservie par l'Angleterre et par la Prusse, si elle ne se déclare pas contre nous, servira tacitement nos ennemis.

« La Porte Ottomane, notre ancienne et fidelle alliée, est refroidie à notre égard. — Mais il est possible de resserrer nos nœuds avec elle, et de ranimer sa haine contre les deux cours impériales.

« La Pologne et les Etats-Unis d'Amérique sont bien disposés pour nous, mais dans l'impossibilité de nous donner des secours.

« En un mot, beaucoup d'ennemis, peu d'amis secrets, aucun de déclaré pour nous, telle est notre situation. »

De Londres, le 6 juillet.

Il est bien étonnant, mais il est bien vrai que les détails que nous recevons de Paris, relativement à la guerre que les *jacobins* ont déclarée à l'Empire, sont bien moins intéressans que ceux qu'envoient les correspon-

dans anglais, employés sur les frontières par les propriétaires de nos papiers publics. — Cela prouve que les rapports faits à l'assemblée nationale (par les jacobins) sont ou entièrement faux ou fort modifiés; aussi les lettres qu'on reçoit ici de Paris sont sensées nulles.

On croit généralement que l'escadre d'observation, commandée par *mylord Hood*, mettra à la voile aujourd'hui. Pendant sa course, elle s'exercera à répéter les signaux inventés par l'amiral *lord Howe*. Le chevalier *Hyde Parker*, marin distingué et très-habile dans les évolutions navales, s'embarque en qualité de *volontaire* dans l'escadre. Comme je vous ai déjà marqué, la flotte sera composée de quinze voiles. Vos papiers français, qui se vantent de leur correspondance anglaise, ont assuré, à ce qu'on dit, le contraire.

La Vestale, frégate, est arrivée, elle apporte la confirmation de toutes les bonnes nouvelles de l'Inde. Le lord *Cornwallis*, ayant réussi au-delà de ses espérances, en concluant une paix à la fois glorieuse et avantageuse à la nation Britannique, arrivera dans un des premiers vaisseaux qui feront voile pour l'Europe.

Dans la dernière affaire avec *Tippoo-Sultan*, le lord *Cornwallis* a été blessé à la main droite; mais on ne s'en aperçoit pas dans sa lettre, où il félicite la nation d'avoir fait des conquêtes plus étendues, et de régner sur un empire plus vaste que celui que possédoient les Romains, quand ils se croyoient les souverains de la terre.

Extrait d'une lettre de Lyon, du 7 juillet 1792, à M. Demersan, éditeur de l'Almanach des Trois Ordres.

Si l'on en croit la rumeur publique, il y a beaucoup de rassemblements de troupes dans le Milanois. Autrichiens, Suisses, Sardes, tout est prêt à nous attaquer par le Midi. Aussi forme-t-on un camp du côté de Grenoble. Je ne sais si ce camp sera formé à temps pour s'opposer au torrent dont on craint les inondations.

En attendant, grâce à nos municipes, et par les soins du constituant *Montesquiou*, l'on nous avoit envoyé, la semaine dernière, un bataillon de 1500 hommes, prétendus Bordelois, qui doivent se rendre au camp du Midi. Comme Lyon n'est pas patriote enragé, on vouloit faire séjourner ce ramassis

de brigands une grande quinzaine pour mettre la ville parfaitement dans ce sens. *L'on ne porte pas de cocarde à Lyon*: MM. les Bordelois ont voulu forcer à la prendre. Notre jeunesse n'est pas endurante: un certain nombre ont été couchés sur le carreau, un plus grand nombre encore portés à l'hôpital. La municipalité, voyant la tournure que cela prenoit, a fait promptement partir le bataillon, et la ville en est débarrassée.

J A C O B I N S.

Balourdises du 8 juillet.

On donne le bulletin du bon monsieur *Manuel*, qui, grâce au ciel, va mieux, et l'on engage en conséquence les citoyens des tribunes à démentir les bruits d'empoisonnement que l'on faisoit courir. *M. Xavier Audouin* lit une pétition dont le but est de prouver que le roi est dans le cas prescrit par l'article de la constitution relatif à l'abdication. On peut juger de l'effet de ce discours. L'impression! l'impression! ce sont les cris qu'on entend de tous les côtés. *M. Réal* apprend que le département de Paris n'a pas trouvé un seul afficheur qui voulût coller son arrêté sur les murs de Paris. (Applaudissemens universels.) *M. Hyon* demande qu'il soit fait une députation de douze personnes pour aller féliciter *M. le maire* de sa bonne conduite, qui lui a attiré sa suspension. Arrêté. *M. Collot-d'Herbois* rend compte des démarches inutiles qu'il a faites le matin pour demander à l'assemblée nationale le jugement de *M. de Lafayette*. Parmi les députations de diverses sections (ainsi que s'intitulent les faussaires qui viennent, au nom des honnêtes gens qui ignorent absolument leur démarche), on distingue celle des Gravilliers, dont l'adresse, faite pour *M. Pétion*, commence par ces mots: *une famille éplorée vient vous redemander son père*, etc. *M. Sillery* annonce qu'on travaille le maréchal *Lukner*, qui commence à se *sayettiser*. *M. Sillery* a envoyé à *Lukner* son opinion prononcée aux jacobins sur *Lafayette*, et *Lukner* lui a répondu qu'il ne partage pas du tout ses sentimens sur le compte d'un général qu'il aime et estime. (On s'écrie: voyez! voilà *Lukner* qui trahit aussi la nation!)

De cette foule d'adresses qui arrivent de toutes les parties de l'empire, nous avons cru devoir distinguer la suivante.

Extrait de la pétition à l'assemblée nationale par quatre mille citoyens de la ville de Nantes.

« Un attentat horrible vient de se commettre, c'est sous vos yeux qu'on a osé violer l'asyle de notre représentant héréditaire, du chef suprême de la nation.

« Nous vous dénonçons comme prévaricateur et complice le magistrat de Paris, qui a manqué aux devoirs dont la loi le rend responsable.

« Nous vous dénonçons les chefs qui ont ourdi cette trame.

« Nous vous dénonçons l'affreux repaire où s'aiguisent les poignards régicides. Compulsez le *journal* des factieux *jacobins*, de cette secte qui souffle et entretient le feu de la discorde : chaque page est un crime de leze-nation. »

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du mardi soir, 10 juillet.

A peine la séance du matin étoit levée qu'il s'est tout-à-coup élevé une querelle violente entre des députés jacobins et des membres du côté gauche. On a vu l'instant où ces deux partis alloient en venir aux mains. Les jacobins étoient soutenus et excités par les tribunes qui traitoient leurs adversaires de scélérats, de coquins à qui il falloit f... des soufflets. Les feuillans se sont retirés, au milieu de ces imprécations. Tels sont les fruits d'une réconciliation que nous avions bien prévu ne pouvoir être de longue durée.

Dans la séance du soir, M. Collot-d'Herbois est venu faire une pétition contre M. Lafayette : il a eu les honneurs de la séance, et sa pétition a été renvoyée au comité des douze.

On renvoie aussi aux commissaires de la salle la motion faite par M. Chabot de réserver toutes les tribunes pour les fédérés.

Un pétitionnaire de Dunkerque obtient trois suppléans pour le tribunal de commerce établi en cette ville.

— Le commandant du bataillon qui étoit de garde avoit fait arrêter, par l'ordre du président, un particulier qui étoit dans la loge des députés extraordinaires. Il s'étoit élevé à ce sujet un tumulte horrible et scandaleux. M. Thuriot vouloit parler sur la suspension du maire, lorsque le président (M. Lacroix, vice-président) a fait faire lecture d'une lettre du roi. Le bruit s'est apaisé

aussitôt : on étoit avide d'apprendre le contenu de la lettre. Le voici.

M. le président, la démission subite de tous les ministres m'empêche de rien décider encore sur la suspension du maire et du procureur de la commune.

Signé LOUIS.

Le roi a aussi prévenu l'assemblée que les ministres continueroient leurs travaux jusqu'à ce qu'il se soit occupé de leur remplacement.

Après de violens débats, accompagnés des huées, dont les tribunes ont poursuivi les membres du côté gauche, il a été décrété que le lendemain le pouvoir exécutif feroit part de sa décision. Plusieurs députés ayant paru indignés des cris des tribunes, on a entendu des spectateurs qui disoient : allons-nous en... , laissons-là ces b... là. Le commandant de la garde est venu se plaindre de ce qu'un particulier, qui se dit député, c'est jeté sur lui, l'a saisi au collet et a déchiré sa chemise, parce qu'il avoit exécuté les ordres du président. — Je criois que j'étois le commandant de la garde. Je m'en f... , a dit le député. Des gendarmes annoncent que le législateur qui a maltraité le commandant est M. Beauvais. — Messieurs, a dit M. Beauvais, j'ai voulu, comme inspecteur de la salle, faire conduire l'homme arrêté au comité d'inspection, M. le commandant n'a pas entendu cela : il m'a asséné un coup de pied : alors je n'ai pas été maître de moi. Ces débats honteux, humilians se prolongeoient de plus en plus, lorsque l'assemblée s'est décidée enfin à passer à l'ordre du jour.

Un ci-devant bénédictin de Montreuil-sur-Mer, écrit qu'il s'est marié, qu'il a quitté le froc pour l'habit national, qu'il commande une légion, qu'il la conduira à la victoire ou à la mort. Ce nouveau scandale est beaucoup applaudi.

Séance du mercredi, 11 juillet.

Des fédérés du Jura demandent la cassation du département de Paris, la réintégration de Pétion et Manuel, un décret d'accusation contre M. Lafayette, la diminution de la liste civile, et l'abolition du *veto* dans les cas d'urgence. Les pétitionnaires, dont l'assemblée auroit dû ordonner la punition, sont admis aux honneurs de la séance.

Le président annonce 3 à 4 mille livres dont une société d'Irlandais fait présent à la pauvre nation française.

Le principal auteur de la découverte de

la fabrication de faux assignats de Passy, reçoit cent mille livres de récompense.

Une députation de la municipalité de Paris redemande ses deux magistrats.

Il est décrété que les tribunes de l'assemblée sont affectées aux fédérés qui iront chercher des cartes à la municipalité.

Rapporteur de trois comités, M. Hérault veut qu'on déclare que la patrie est en danger. Son rapport est applaudi.

Le ministre de la justice annonce qu'il a demandé à MM. Pétion et Manuel leurs moyens de défense. Le premier a répondu qu'il ne croyoit pas devoir se prêter à des explications que la malveillance interpréteroit mal. Manuel n'a pas répondu. L'assemblée nationale, continue le ministre, sera instruite sans délai de ce qui sera décidé à cet égard.

Voici une lettre de M. Pétion. C'est un monument d'audace.

« La loi ne fixe pas de terme à la décision du pouvoir exécutif sur la suspension prononcée contre moi ; mais la raison et la justice ne permettent pas de différer plus longtemps. Les décrets de l'assemblée à cet égard ont été éludés. Il n'est pas difficile de pénétrer la cause de tous ces retards ; mais je ne dois pas être le jouet des intrigues ; je ne puis m'adresser aux tribunaux ; j'ai donc accouru à l'assemblée nationale, et je lui demande justice. »

Signé PÉTION.

Le ministre de l'intérieur consulte l'assemblée pour savoir si le délit de Saint-Huruge est susceptible d'être renvoyé à la haute cour.

M. Lacroix demande et obtient que le pouvoir exécutif fasse connoître demain, avant midi, son avis sur la suspension de M^{rs} Pétion et Manuel.

Il est décrété que la patrie sera déclarée être en danger. M. Laccpède lit et on adopte un préambule, qu'on décore du titre *d'acte du corps législatif*. Il seroit difficile d'être plus obscur, plus guidé, plus insignifiant.

« Des troupes nombreuses s'avancent vers nos frontières ; tous ceux qui ont horreur de la liberté, s'arment contre notre constitution : citoyens, la patrie est en danger. Que ceux qui ont déjà eu le bonheur de prendre les armes pour la liberté se souviennent qu'ils sont français et libres. »

» Que leurs concitoyens maintiennent dans leurs foyers la sûreté des personnes et des propriétés. Que les magistrats du peuple veillent ; que tous restent dans le calme de la force ; qu'ils attendent pour agir le signal de la loi, et la patrie sera sauvée. »

Le président prononce gravement la formule : *Citoyens, la patrie est en danger.*

Demain nous ferons connoître deux adresses, l'une au peuple, l'autre à l'armée.

Dans la séance du soir, il sera fait le rapport d'une pétition d'un nommé Geoffroi, prêtre, fabricant de faux assignats, qui demande que la sentence de mort prononcée contre lui, et qui doit être exécutée le lendemain, soit différée ; il découvrira, dit-il, des choses très-importantes.

Paris, 12 juillet.

La sublime pantomime qui déclare la patrie en danger n'a fait aucune sensation à Paris. Les jacobins sont-ils la patrie ? Le danger des ennemis de la patrie n'annonce-t-il pas au contraire que son salut est proche ? — L'émigration continue toujours ; et l'administrateur de la police, chargé d'expédier les passe-ports, vouloit qu'il fût défendu désormais d'en délivrer.

— Le roi a écrit deux lettres à M. Lukner. La première, pour lui exprimer combien il a été sensible aux sentimens que lui a témoigné M. Lukner, ainsi que son armée sur ce qui s'est passé dans la journée du 20. Dans la seconde, sa majesté engage M. le maréchal à se servir de tout son crédit pour déterminer plusieurs officiers qui vouloient donner leur démission, à rester à leur poste. — M. Lukner a témoigné, à plusieurs officiers généraux, son mécontentement de ce qu'ils ne l'avoient pas accompagné, lorsqu'il avoit été, avec M. Lafayette, visiter le camp de Famars. Je connois, a-t-il dit, toutes les intrigues ; je les déjouerai. Je chasserai d'Orléans par une porte, et de Chartres par l'autre. — M. Dnmourier commande le camp de Moulde (près celui de Famars). — Le duc de Brunswik est à Coblenz, comme nous l'avons déjà annoncé. Depuis huit jours, le bruit court ici que le manifeste des puissances est arrivé. Nous croyons qu'il ne paroitra qu'à la fin du mois.